

Zeitschrift:	Kriminologie / Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie SAK = Criminologie / Groupe Suisse de Criminologie GSC = Criminologia / Gruppo Svizzero di Criminologia GSC
Herausgeber:	Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie
Band:	27 (2010)
Artikel:	Famille et délinquance : la situation en Suisse selon les sondages de délinquance juvénile autoreportée (ISRD) de 1992 et de 2006
Autor:	Aebi, Marcelo F. / Lucia, Sonia / Egli, Nicole
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1051446

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Famille et délinquance : La situation en Suisse selon les sondages de délinquance juvénile autoreportée (ISRD) de 1992 et de 2006

MARCELO F. AEBI

Professeur de criminologie – Université de Lausanne

SONIA LUCIA

Responsable de recherche – Université de Lausanne

NICOLE EGLI

Responsable de recherche – Université de Lausanne

Résumé

Cet article analyse l’implication dans la délinquance des adolescents de familles dites intactes, monoparentales et recomposées à partir de données recueillies en 2006 dans le cadre du deuxième sondage national suisse de délinquance autoreportée (N=3619). Il analyse également l’évolution de la structure familiale en Suisse depuis 1920 démontrant qu’à cette époque la famille monoparentale était aussi répandue qu’en 2006. L’analyse des données indique que le pourcentage d’adolescents qui présentent une dynamique familiale problématique, qui habitent dans des quartiers défavorisés, qui ont vécu un échec scolaire et qui sont moins surveillés par les parents, est plus élevé dans les familles monoparentales et recomposées que dans les familles intactes. Ces deux types de familles cumulent ainsi toute une série de facteurs de risque d’implication dans la délinquance et dans la consommation de substances psychoactives. De manière cohérente, les analyses statistiques constatent qu’en général le pourcentage d’adolescents impliqués dans la délinquance et la consommation de substances psychoactives est plus élevé dans les familles recomposées que dans les familles monoparentales, et qu’il est plus élevé dans ces dernières que dans les familles intactes. Une comparaison avec une recherche similaire effectuée en 1992 montre que la situation de ces familles a nettement empiré. L’article se termine avec quelques suggestions de stratégies de prévention axées sur le soutien aux familles monoparentales et recomposées.

Zusammenfassung

Dieser Artikel analysiert die Verwicklung von Jugendlichen in der Kriminalität. Jugendliche aus so genannten intakten, allein erziehenden und zusammengesetzten Familien. Dies aufgrund von Daten, welche im Jahr 2006 im Rahmen der zweiten nationalen Schweizer Umfrage von selbstangezeigter Kriminalität (N=3619) gesammelt wurden. Er analysiert auch die Entwicklung der familiären Strukturen in der Schweiz seit 1920 und zeigt auf, dass in dieser Zeit die Familie mit einem allein erziehenden Elternteil ebenso verbreitet war, wie 2006. Die Analyse der Daten zeigt auf, dass der Prozentsatz von Jugendlichen welche eine problematische Familiendynamik haben, in einem benachteiligten Wohnviertel wohnen, einen schulischen Misserfolg erlebt haben und welche weniger durch die Eltern beaufsichtigt sind, in Familien mit einem allein erziehenden Elternteil oder in zusammengesetzten Familien höher liegt, als in intakten Familien. Diese zwei Familientypen vereinigen daher eine ganze Serie von Risikofaktoren, welche eine Verwicklung in die Kriminalität und den Konsum von psychoaktiven Substanzen begünstigen. In zusammenhängender Weise stellen die Statistiken fest, dass generell der Prozentsatz von Jugendlichen, welche in der Kriminalität involviert sind und psychoaktive Substanzen konsumieren, in zusammengesetzten Familien höher liegt, als bei Familien mit einem allein erziehenden Elternteil, und dass dieser bei den letzteren höher liegt, als bei intakten Familien. Der Vergleich mit einer ähnlichen Studie, welche im Jahr 1992 durchgeführt wurde, zeigt, dass sich die Situation dieser Familie deutlich verschlechtert hat. Der Artikel endet mit einigen strategischen Präventions-Vorschlägen, welche auf die Unterstützung von zusammengesetzten Familien und Familien mit einem allein erziehenden Elternteil hinzielen.

1. Introduction

Utilisant des données recueillies en 2006 dans le cadre du deuxième sondage national suisse de délinquance autoreportée¹, cet article analyse l'implication dans la délinquance des adolescents de familles dites intactes, monoparentales et recomposées. Dans un premier temps, il présente l'état de la recherche ainsi que les approches théoriques sur ce sujet. Ensuite, il place la recherche dans le contexte helvétique en illustrant l'évolution de la structure familiale en Suisse depuis les années 1920. Les résultats des analyses sont exposés après avoir présenté la méthodologie de la recherche. Ces analyses concernent l'implication des adolescents dans la délinquance et la consommation de substances psychoactives ainsi que leurs victimisations, elles comprennent des analyses bivariées et multivariées, et elles incorporent également des variables de contrôle. L'article se termine par une conclusion qui inclut des recommandations sur des stratégies de prévention de la délinquance.

2. La famille dans la littérature criminologique

Dès le début de la criminologie scientifique à la fin du 19^{ème} siècle, des chercheurs se sont intéressés à la relation entre famille et délinquance. Comme il est habituel dans cette science, les recherches qui ont étudié cette relation proviennent majoritairement du monde anglophone. Elles reposent sur deux grands axes : (a) l'influence de la structure familiale, c'est-à-dire de la composition du groupe familial et de la place de ce dernier à l'intérieur de la société, et (b) l'influence de la dynamique familiale, c'est-à-dire des relations et interactions au sein du groupe familial (Wells et Rankin, 1991). Les recherches les plus nombreuses portent sur la structure familiale, ce qui s'explique par les limitations de certains des indicateurs de la délinquance utilisés, notamment les indicateurs officiels – données policières, judiciaires et pénitentiaires – qui ne permettent pas de mesurer la qualité des liens familiaux. Néanmoins, il faut prendre en considération que la structure familiale peut avoir une

¹ Pour une présentation des principaux résultats de ce sondage, qui fait partie du deuxième sondage international de délinquance autoreportée (International Self-reported Delinquency Study 2, ISRD-2), voir Killias, Aebi, Herrmann, Dilitz et Lucia (2009) et Lucia, Egli, Killias, Aebi (2009a et 2009b).

influence sur la dynamique familiale. Par exemple, lorsqu'une famille devient monoparentale à cause du divorce des parents, les relations entre les enfants et le parent absent sont forcément modifiées ; de la même manière, la recomposition familiale modifie non seulement la structure familiale, mais également les relations entre les membres de la famille.

Le concept utilisé le plus souvent par les recherches disponibles est celui de *broken home*, que l'on traduira ici comme famille dissociée. Ce concept est très large dans la mesure où il correspond aux familles dans lesquelles les parents sont séparés ou divorcés, ou bien dans lesquelles au moins l'un des parents est mort. La famille dissociée est donc celle dans laquelle au moins l'un des parents biologiques est absent (Rebellon, 2002)². Ainsi définie elle englobe la famille monoparentale, la famille recomposée et les familles dans lesquels les deux parents sont absents (c'est-à-dire les cas où l'enfant est placé dans une famille d'accueil, chez des familiers ou dans une institution).

Cette diversité dans les types de structures familiales incluses sous le concept de famille dissociée pose divers problèmes méthodologiques qui ont été relevés par les auteurs qui ont essayé de passer en revue les recherches disponibles. Ainsi, Apel et Kaukinen (2008) – prenant en considération, entre autres, le sexe du parent qui reste avec les enfants, le fait que les parents soient mariés ou non, et le fait qu'il y ait ou non dans la famille d'autres enfants nés de relations précédentes – distinguent treize types de structures familiales, dont trois sont intactes (parents biologiques mariés, parents biologiques non-mariés, parents biologiques et enfants de relations précédentes) et dix correspondent à des familles non-intactes, c'est-à-dire dissociées.

Dans le chapitre suivant, nous résumons les principaux résultats des recherches menées sur la relation entre famille dissociée et délinquance tout en prenant en considération les limitations qui viennent d'être évoquées en ce qui concerne l'influence de la dynamique familiale et la diversité dans la structure des familles dissociées

² Certaines recherches ne font pas de distinction entre parents biologiques et parents adoptifs. Elles définissent donc la famille dissociée comme celle dans laquelle au moins l'un des parents biologiques ou adoptifs est absent (Aebi, 1997). Ceci est le cas pour l'ISRD-2.

3. Etat de la recherche

Wells et Rankin (1991) ont conduit une méta-analyse de 44 recherches dans laquelle ils signalent que les coefficients de corrélation entre famille dissociée et délinquance varient entre .005 et .50. La moyenne est de 0.153 avec un écart-type de .109. S'agissant de coefficients Phi, cela veut dire que le taux de prévalence de la criminalité dans les familles dissociées est de 15% supérieur à celui des familles intactes. Lorsque les résultats des recherches sont pondérés en fonction de la taille de l'échantillon, le coefficient de corrélation descend à .11, mais reste statistiquement significatif. La diversité dans la magnitude des coefficients de corrélation s'explique par des différences méthodologiques, par le type d'indicateurs de la délinquance utilisés (elle est plus forte lorsqu'on utilise des indicateurs officiels de la délinquance) et par le type de délinquance étudiée. En effet, la corrélation entre famille dissociée et criminalité est très faible pour les délits graves (vols, comportements violents), elle est un peu plus forte pour les infractions en matière de drogues (notamment pour la consommation de drogues douces) et elle atteint son maximum avec les contraventions statutaires (status offenses). Ces dernières, souvent appelées comportements problématiques, comprennent notamment les fugues, l'absentéisme scolaire et les problèmes de discipline en classe.

Les résultats de la méta-analyse de Wells et Rankin (1991) s'accordent avec les conclusions d'autres revues de la littérature menées à la même époque (Free, 1991 ; Loeber et Stouthamer-Loeber, 1986 ; Wells et Rankin, 1985). Ils ont été ensuite corroborés par des recherches plus récentes conduites aux Etats-Unis avec des échantillons nationaux (Rebellon, 2002 ; Apel et Kaukinen, 2008). Ces études arrivent également à la conclusion que les jeunes de familles dissociées sont plus impliqués dans la délinquance que les jeunes de familles intactes. Dans certains cas, elles trouvent que la différence est significative aussi pour certains délits graves (Rebellon, 2002).

Toutefois, la plupart des auteurs sont conscients du fait que certaines de ces corrélations pourraient être faussées par la présence de facteurs de confusion, c'est-à-dire des variables tierces – corrélées tant à la structure familiale qu'à la délinquance – ou des variables intermédiaires. Parmi ces variables, Wells et Rankin (1985) citent le fonctionnement différentiel du système de justice pénale, des facteurs socio-économiques et les conflits

familiaux, c'est-à-dire une dynamique familiale problématique. Nous expliquerons l'influence de ces variables dans le chapitre suivant.

On notera encore qu'à l'échelle internationale, une analyse des résultats du premier sondage internationale de délinquance autoreportée – ISRD-1, conduit en 1992 – a conclu que l'influence de la famille dissociée était plus marquée dans les pays anglophones (Junger-Tas, Haen Marshall, Ribeaud, 1999). Dans la même perspective, l'analyse d'Aebi (1997) des données du premier sondage suisse de délinquance autoreportée – qui faisait partie de l'ISRD-1 – avait montré (a) qu'il n'y avait pas de différence entre les jeunes de famille dissociée et de famille intacte en ce qui concernait leur implication dans la délinquance et (b) que pour la tranche d'âge de 14 à 17 ans, la prévalence de la consommation de drogues douces était supérieure chez les garçons appartenant à des familles dissociées. Pour expliquer cette différence, Aebi (1997) suggère que – du fait que dans la dynamique familiale ils jouent un rôle de partenaires plutôt que de subordonnés – ces garçons sont plus mûrs que leurs pairs et qu'en conséquence ils arrivent avant eux à certains rites de passage comme la consommation de drogues douces. Par contre, une recherche menée en 1997 avec un échantillon de 21'314 recrues suisses avait décelé un lien entre la famille dissociée et la délinquance, mais signalait également que des variables liés à la dynamique familiale – mesurée à travers les conflits à l'intérieur de la famille – pouvaient agir en tant que facteurs de confusion de la corrélation trouvée (Haas, Farrington, Killias et Sattar, 2004).

Finalement, en ce qui concerne les recherches qui ont fait la distinction entre familles monoparentales et familles recomposées, les résultats des revues de la littérature ont évolué au fil du temps. En effet, la méta-analyse de Wells et Rankin (1991) arrivait à la conclusion que la présence de beaux-parents n'avait pas d'effet sur la délinquance des jeunes ; mais elle n'incluait que sept études de ce type, dont trois ne trouvaient pas de différence dans la délinquance des jeunes, deux indiquaient que la présence de beaux-parents était corrélée à des taux plus élevés de délinquance et les deux autres arrivaient au résultat contraire. Néanmoins, avec le temps on a assisté à une accumulation de recherches qui signalent que les jeunes de familles recomposées sont souvent les plus impliqués dans la délinquance (McCarthy, Gersten et Langner, 1982 ; Rankin, 1983 ; Flewelling et Bauman, 1990 ; Rebello, 2002 ; Apel et Kaukinen, 2008).

4. Approches théoriques

La plupart des théories criminologiques ont proposé des explications à la surreprésentation des enfants de familles dissociées parmi les jeunes impliqués dans la délinquance. On retrouve dans ces approches trois idées clés : (a) la famille dissociée aurait une influence négative sur la supervision parentale, (b) elle aurait également une influence négative sur la qualité des liens entre parents et enfants (et par conséquent sur la dynamique familiale) et (c) les adolescents de familles dissociées feraient l'objet d'un traitement différentiel de la part du système de justice pénale. En ce qui concerne la supervision parentale, on invoque souvent qu'un seul parent a moins de possibilités d'exercer une surveillance efficace. Pour ce qui est de la qualité des liens entre parents et enfants, on considère que dans les familles monoparentales le lien entre le parent absent (le plus souvent le père) et son enfant peut s'affaiblir ; en même temps, dans les familles recomposées le lien entre le beau-père ou la belle-mère et leur beaux-enfants risque également d'être faible et les relations entre eux problématiques.

Dans ce contexte, comme le signale Free (1991), il y a un certain désaccord entre les chercheurs en ce qui concerne l'influence des beaux-parents dans les familles recomposées. Quelques-uns suggèrent que la présence de deux adultes facilite la supervision des enfants et agit alors comme un facteur de protection, alors que d'autres suggèrent que la présence d'un beau-père ou d'une belle-mère augmente la tension et les conflits et agit par conséquent comme un facteur de risque. La première vision repose sur l'idée que c'est la structure familiale (l'absence d'un parent) qui explique le lien entre famille dissociée et délinquance, tandis que la deuxième repose sur l'idée que c'est la dynamique familiale (notamment les conflits familiaux) qui expliquent ce lien (voir dans ce sens Rebello, 2002).

Sur la base des trois idées clés mentionnées dans le premier paragraphe, les différentes théories criminologiques ainsi que certaines approches psychologiques, arrivent aux explications que nous résumons ci-après.

A partir d'une conception traditionnelle de la famille comme institution bénéfique par excellence, la théorie du contrôle social (Hirschi, 1969) considère que l'attachement aux parents est l'un des liens fondamentaux entre l'individu et la société. Si la famille monoparentale affaiblit le lien entre le parent absent du foyer familial et son enfant, ce

dernier sera moins intégré socialement et aura plus de possibilités de s'engager dans la délinquance (Matsueda et Heimer, 1987 : 827ss). Le même raisonnement pourrait s'appliquer aux familles recomposées pour lesquelles la situation serait encore plus difficile dans la mesure où le lien avec les beaux-parents pourrait aussi être faible. Cette explication est soutenue par une recherche qui signale que les enfants qui disent être fortement attachés à leurs deux parents sont moins impliqués dans la délinquance que ceux qui disent être fortement attachés à un seul parent (Rankin et Kern, 1994).

Néanmoins, en ce qui concerne la famille monoparentale, on notera que ce sont Matsueda et Heimer (1987) qui ont développé l'hypothèse explicative proposée plus haut, alors que Hirschi (1969 : 88) considère qu'un parent devrait suffire pour socialiser l'enfant. En effet, curieusement, Hirschi prend ici une position identique à celle de la théorie de l'étiquetage – alors que cette dernière et la théorie du contrôle social sont souvent considérées comme deux théories antinomiques – soutenant que la surreprésentation des adolescents de familles monoparentales dans les statistiques officielles serait due surtout à la réaction différentielle du système de justice pénale (Hirschi, 1969 : 88).

D'autre part, si dans les familles monoparentales il y a moins de surveillance de la part des parents, la conséquence du point de la vue de la théorie des activités routinières (Cohen et Felson, 1979) est que les jeunes de ces familles seront plus exposés à des opportunités pour commettre des délits. Dans ce contexte, Felson (1998 : 25) soutient que la notion de « qualité du temps » – évoquée par exemple par Goldhaber (1988 : 368) de manière indirecte pour soutenir que le travail de la mère n'a pas d'influence négative sur la qualité des liens familiaux – n'existe pas : « Soit on est là, soit on n'est pas là ». Felson (1998 : 25) soutient que pour prévenir la délinquance juvénile il est fondamental que les parents maintiennent leurs enfants éloignés des tentations et contrôlés. Il ajoute que la meilleure méthode pour obtenir cela est de les surveiller (Hirschi, 1983, 1995) et que le meilleur indicateur de la supervision parentale est le temps réel que les parents ou d'autres adultes membres de la famille passent avec les enfants (Warr, 1993). On notera en passant que Felson cite Hirschi, mais s'éloigne en fait de l'idée avancée par ce dernier dans sa théorie du contrôle social. En effet, Hirschi (1969 : 88) soutient que le « contrôle direct » de la part des parents n'a qu'une importance mineure ; en fait ce qui est important, c'est que le parent soit *psychologiquement présent* lorsque l'occasion de commettre un crime se présente au jeune. En

effet, si à cet instant le jeune ne se demande pas quelle sera la réaction de ses parents, il est libre de passer à l'acte.

Toujours partant de l'idée que dans les familles monoparentales il y aurait moins de surveillance de la part des parents, la théorie de l'association différentielle (Sutherland, 1947 ; Sutherland et Cressey, 1974) – qui s'inscrit dans le paradigme de l'apprentissage social – suggère que ce manque de surveillance peut permettre aux jeunes de passer davantage de temps en contact avec des sous-cultures criminelles (notamment un groupe d'amis délinquants) qui vont lui transmettre des valeurs favorables à la violation de la loi. En outre, si le lien entre le parent absent et son enfant est faible cela pourrait entraver la transmission de valeurs favorables au respect de la loi (Matsueda et Heimer, 1987 : 827). Cette dernière explication serait valable également pour les familles recomposées.

Récemment, Tremblay (2000) a proposé une approche exactement opposée à celle de la théorie de l'association différentielle. Selon Tremblay (2000, 2008) l'agressivité est un comportement naturel et c'est le contrôle de cette agressivité qu'il faut apprendre aux enfants³. Les recherches qui ont inspiré cette approche montrent que les problèmes de comportement (colère, agressions) observés durant les premières années de vie d'une personne sont corrélés avec sa délinquance juvénile ultérieure. Dans ce contexte, « la pauvreté, la dysfonctionnalité [du milieu familial] et la monoparentalité familiale sont [...] des prédicteurs pour les problèmes de colère et d'agression au cours de la petite enfance » (Tremblay, 2008 : 159).

La psychologie de la personne et de son développement et les théories de l'apprentissage social mettent l'accent sur le rôle des parents en tant que modèles de comportement durant l'enfance et le début de l'adolescence. En particulier, la présence d'un parent du même sexe est considérée comme cruciale pour que l'enfant puisse intérioriser les rôles sexuels appropriés. Ainsi, les familles monoparentales seraient défavorisées par rapport aux familles intactes et pourraient provoquer des déficiences dans le processus de maturité des adolescents, ce qui pourrait

³ Selon Aebi (2008) l'approche de Tremblay (2000, 2008) a introduit un nouveau paradigme en criminologie. S'agissant d'une science qui fait partie des sciences sociales – dans lesquelles les paradigmes s'accumulent au lieu de se succéder les uns aux autres – cela équivaut à une révolution scientifique, au sens de Kuhn (1970), dans les sciences naturelles.

faciliter l'apparition de comportements délinquants (Demo et Acock, 1988). Dans cette optique, la situation serait plus favorable au sein des familles recomposées que dans les familles monoparentales.

La perspective structurale considère la famille comme une unité socio-économique qui doit aider ses membres à se placer dans des unités socio-économiques et culturelles plus larges. La famille fournit, entre autres, des biens matériels, du prestige, des possibilités d'étude et de travail. La famille monoparentale constitue une unité socio-économique désavantagée parce que les ressources et les opportunités qui se présentent à un seul parent sont plus limitées que celles qui se présentent à deux parents. En conséquence, les possibilités des jeunes des familles monoparentales seront aussi plus limitées. En outre, ces jeunes ont davantage de risques de se retrouver dans des situations associées à la criminalité (par exemple des quartiers défavorisées et les écoles qui se trouvent dans ces quartiers). Ainsi la famille monoparentale pourrait mener à des comportements délinquants en altérant des conditions externes associées au statut de la famille (Wells et Rankin, 1986). Si l'on applique ce raisonnement aux familles recomposées, on devrait conclure que la présence de deux parents devrait équilibrer la situation et offrir davantage de possibilités aux enfants. Pourtant nous verrons que la recomposition familiale n'entraîne pas forcément une amélioration du statut social des enfants.

Pour l'approche de la crise familiale, les changements soudains dans la structure familiale sont générateurs de stress et de conflits – c'est-à-dire d'une crise – qui se manifestent chez les jeunes par des comportements antisociaux (Wells et Rankin, 1986). La même explication peut être dérivée de la théorie générale de la tension (Agnew, 1992). Dans cette perspective, ces problèmes de comportement sont temporaires ; ils se résoudraient en général lorsque la famille s'adapte aux nouvelles conditions de vie et développe de nouvelles routines de comportement (Wells et Rankin, 1986). Par exemple, suite au divorce, nombreux sont les jeunes qui ont des comportements antisociaux, mais ces comportements ne se perpétuent pas forcément. Ainsi, les effets négatifs du divorce semblent s'estomper avec le temps (Demo et Acock, 1988 ; Flewelling et Bauman, 1990 ; Furstenberg and Teitler, 1994). On notera également que si la période précédant le divorce est conflictuelle, elle devrait également avoir une influence sur les comportements antisociaux des jeunes. Malheureusement, en raison du caractère transversal du sondage utilisé dans cette recherche, il n'est pas possible de prendre en considération l'évolution des phénomènes dans le temps et de tester ces hypothèses.

Toutefois, nous tenterons de comparer la prévalence vie et la prévalence douze mois de certains comportements, partant de l'idée que la relation entre ces deux mesures peut traduire une certaine temporalité.

Finalement, l'approche de l'étiquetage soutient que la dissociation familiale, et notamment le divorce, impose un stigmate sur le jeune. Ainsi, les enseignants et d'autres agents sociaux vont plus facilement chercher et trouver des problèmes de comportement chez les enfants de parents divorcés. Cette perspective est corroborée par les résultats des recherches fondées sur des statistiques officielles qui montrent une plus forte corrélation entre la famille monoparentale et la criminalité que celles fondées sur des sondages de délinquance auto-révélée. Cela laisserait supposer que ces corrélations sont dues à une réaction différentielle du système de justice pénale (van Voorhis, Cullen, Mathers et Chenoweth Garner, 1988). En effet, il semblerait que le système de justice pénale fonctionne de façon sélective, en ce sens que les enfants de familles monoparentales sont plus souvent traduits en justice et jugés de façon plus sévère parce que le parent qui reste seul (souvent la mère) est vu comme moins capable de contrôler leur comportement (Wells et Rankin, 1985). Selon Cusson (1981 : 58ss), la source de ce fonctionnement sélectif se trouve dans les textes mêmes de la loi qui cherchent à protéger et à aider le mineur plutôt qu'à le punir. Dans cette perspective, un mauvais milieu familial serait vu comme un danger pour la sécurité et le développement de l'enfant. En effet, la notion d'intérêt de l'enfant a été pendant longtemps le critère de base du droit des mineurs des législations occidentales ; toutefois, dès les années quatre-vingt, une évolution vers la responsabilisation de l'enfant a vu le jour au niveau international (Zermatten, 1994).

Néanmoins, prenant en considération que le nombre de familles monoparentales a augmenté durant les dernières décennies – et sans oublier, comme on le verra plus tard, qu'il était également très élevé durant la première moitié du 20^{ème} siècle – cet effet de stigmatisation devrait être en train de diminuer. Dans cette perspective, il est intéressant de noter que Chilton et Markle (1972) soutiennent que la cause du renvoi des enfants de familles monoparentales à la justice ne serait pas leur situation familiale mais leur situation socio-économique désavantagée. Or, ce désavantage des familles monoparentales – et également, comme nous les verrons plus tard, des familles recomposées – est toujours d'actualité.

En résumé, nous pouvons dire que les approches théoriques considèrent la famille dissociée comme une cause indirecte de la

criminalité. Il y aurait un processus en trois étapes dans lequel cette structure familiale serait liée à une dynamique familiale problématique (réduction de la supervision, affaiblissement de l'attachement au parent absent ou bien au beau-père ou à la belle-mère dans le cas des familles recomposées), à un déclassement social (un statut socio-économique désavantage qui mènerait beaucoup de ces familles à habiter dans des quartiers défavorisés) et à une certaine stigmatisation (de la part de la société ainsi que du système de justice pénale). Or, tous ces facteurs sont liés également à l'implication dans la délinquance. D'autre part, il se pourrait que les effets négatifs de la dissociation familiale soient plus importants durant les périodes qui précèdent et qui suivent la séparation des parents ou la reconstitution familiale.

5. La structure familiale en Suisse

Avant de présenter les résultats de notre recherche, nous considérons qu'il est nécessaire de la placer dans son contexte, la société helvétique. L'Annuaire statistique de la Suisse contient, entre autres, des informations sur les ménages familiaux définis comme « tout ménage qui comprend au moins un noyau familial. Par noyau familial, on entend soit le chef de famille et son conjoint, soit le chef de famille sans conjoint mais avec un ou plusieurs enfants ou avec son père et/ou sa mère. Parmi les ménages constitués d'un couple, on fait la distinction entre les couples mariés et les couples consensuels. Ces derniers ont été assimilés aux couples mariés pour autant qu'ils aient déclaré vivre en union libre» (OFS, 2007 : 31).

L'Annuaire ne fait pas la distinction entre parents et beaux-parents (ni entre parents biologiques et parents adoptifs), de sorte qu'il ne fournit que le nombre de familles monoparentales qui, comme nous l'avons vu précédemment, ne constituent que l'une des trois variantes de base des familles dissociées. Les familles recomposées sont donc comptabilisées ensemble avec les familles intactes.

Tableau 1 : Structure des ménages en Suisse : Nombre de ménages selon le type (en milliers), de 1920 à 2000

	1920	1930	1960	1970	1980	1990	2000
Total des ménages	886.9	1002.9	1594.0	2062.4	2459.3	2859.8	3181.6
Total des ménages familiaux	807.8	846.4	1243.7	1526.9	1632.0	1827.8	1931.9
Couple avec enfant(s)	301.4	338.8	565.7	785.7	846.1	870.0	857,2
Couple avec enfant(s) et d'autres personnes	181.5	193.5	182.3	128.5	65.0	49.4	41,1
Père ou mère seul(e) avec enfant(s)	67.3	54.4	65.3	81.5	108.6	131.4	150,7
Père ou mère seul(e) avec enfant(s) et d'autres personnes	51.3	39.6	33.2	24.7	15.9	13.7	10,6
Total des ménages avec enfants	601.5	626.3	846.5	1020.4	1035.6	1064.5	1059.6
Familles intactes n	482.9	532.3	748.0	914.2	911.1	919.4	898.3
Familles intactes %	80.3	85.0	88.4	89.6	88.0	86.4	84.8
Familles monoparentales n	118.6	94.0	98.5	106.2	124.5	145.1	161.3
Familles monoparentales %	19.7	15.0	11.6	10.4	12.0	13.6	15.2

Source : *Elaboration propre à partir de données fournies par OFS (2007 : 53)*⁴.

⁴ Pour 1920, le total des ménages familiaux comprend aussi les ménages non familiaux.

Le tableau 1 est une version modifiée pour nos besoins de celui présenté dans l'*Annuaire*. D'après les données fournies par celui-ci, nous avons calculé le total des ménages avec enfants, le nombre et le pourcentage des familles intactes et recomposées (égal au nombre de couples avec enfants plus celui des couples avec enfants et d'autres personnes) et ceux des familles monoparentales (qui comprennent les cas où le père et la mère se trouvent seuls, sans tenir compte du fait qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas d'autres personnes).

Une comparaison de la distribution présentée dans le tableau 1 avec celle de notre échantillon indique qu'elles s'accordent très bien. En effet, en 2006 il y a avait en Suisse un pourcentage de 15.2% de familles monoparentales alors que dans notre échantillon il y en a 16.2% (voir chapitre suivant). Ceci confirme de manière indirecte la représentativité de l'échantillon.

On remarquera ensuite la nette diminution de la famille élargie – qui correspond aux catégories couple (ou père ou mère) seul avec enfants et d'autres personnes – tout au long du 20^{ème} siècle. En particulier, si nous concentrons notre analyse sur les familles élargies au sein des familles monoparentales, nous pouvons observer qu'en 2006 il n'y a que 6.6% des familles monoparentales qui se retrouvent dans une telle situation (106,000 familles sur un total de 1,613,000) alors qu'en 1920 ce pourcentage était de 43.3% et en 1930 de 42.1%.

Mais, surtout, on observe dans le tableau 1 que le nombre de familles monoparentales était bien plus élevé en 1920 qu'en 2000 et que les chiffres de 1930 et de 2000 sont presque identiques. Ce constat mérite d'être souligné dans la mesure où il implique que le nombre actuel de familles monoparentales n'a rien d'extraordinaire et également parce que les chiffres de 1920 et de 1930 sont relativement difficiles à expliquer. En effet, étant donné que la Suisse a été épargnée par la première guerre mondiale, on ne peut pas attribuer le pourcentage relativement élevé de familles monoparentales en 1920 et 1930 aux décès provoqués par ce conflit. Une première explication de ces pourcentages pourrait se fonder sur la diminution générale de la mortalité dans le courant du 20^{ème} siècle qui s'est traduit par une augmentation de l'espérance de vie⁵. Par conséquent, il y a actuellement moins de décès de parents lorsque leurs enfants sont mineurs. Une explication alternative a été proposée par

⁵ Par exemple, en 1958/63 cette dernière était à la naissance de 68.7 ans alors qu'en 2005 elle était de 83.9 ans (OFS, 2007 : 48).

Mucchielli (2001) dans son commentaire à l'analyse des données du premier sondage suisse de victimisation de 1992 qui contenait déjà une réflexion sur ce sujet (Aebi, 1997). En commentant les données suisses de 1920 et 1930, il soutient qu'il faut relativiser la prétendue augmentation inédite des familles monoparentales (Mucchielli, 2001), de sorte qu'il serait exagéré de parler de *crise* du modèle traditionnel de famille. « Nombre d'auteurs ignorent que le modèle ‘traditionnel’ décrit ci-dessus (mariage indissoluble, travail du père, mère au foyer) est en réalité le modèle de la bourgeoisie et qu'il n'a jamais rendu véritablement compte de la vie en milieu ouvrier et en milieu paysan – le problème existe du reste depuis le départ : la famille qu'a connue Freud est celle de la bourgeoisie de son époque » (Mucchielli, 2001 : 212). Partageant cet avis, nous avons décidé de remplacer la dénomination de famille traditionnelle – qui ne s'avère pas être aussi traditionnelle que l'on pourrait le croire – par celle de famille intacte. Cette dernière, il est vrai, peut être aussi discutable, mais traduit bien le concept qui se cache derrière elle. Il s'agit des familles dans lesquels les deux parents biologiques ou adoptifs sont présents. Nous signalerons également que le nombre de familles dissociées était aussi très élevé aux Etats-Unis au début du siècle – 25% des jeunes étasuniens habitaient dans ce type de famille en 1918 (Weinberg, 1958, avec références) –, ce qui explique l'intérêt pour cette structure familiale que l'on retrouve déjà dans les textes des auteurs de l'Ecole de Chicago (Shaw & McKay, 1932). La situation était semblable en Argentine à la même époque (Aebi, 2005) alors que ce pays n'avait pas participé à la première guerre mondiale. Dans les deux cas, il s'agissait de pays d'immigration qui enregistraient un nombre très important de naissances hors mariage.

Revenant à la Suisse, on regrettera tout d'abord l'absence de données pour les années 1940 et 1950, et on remarquera ensuite une diminution des familles monoparentales qui atteint son minimum en 1970 lorsqu'elles ne représentent que le 10.4% du total des ménages avec enfants. Ensuite s'entame une tendance à la hausse pour arriver à l'année 2000 avec un pourcentage de 15.2%. Cette hausse peut être attribuée à l'augmentation du nombre de divorces, qui peut être observé dans le tableau 2.

Tableau 2 : Évolution des mariages et des divorces en Suisse, de 1950 à 2006.

	1950	1960	1970	1980	1990	1995	2000	2006	
Nombre absolu de mariages	37108	41574	46693	35721	46603	40820	39758	39817	
Mariages pour 1000 habitants	7.9	7.8	7.6	5.7	6.9	5.8	5.5	5.3	
Nombre absolu de divorces*	4241	4656	6405	10910	13183	15703	10511	20981	
Divorces pour 1000 habitants*	0.9	0.9	1.0	1.7	2.0	2.2	1.5	2.8	
Divorces de couple sans enfant mineur**	n	2014	1973	2540	4291	6334	7775	5698	11153
	%	47.5	42.4	39.7	39.3	48.0	49.5	54.2	53.2
Divorces de couple avec enfant mineur**	n	2227	2683	3865	6619	6850	7928	4813	9828
	%	52.5	57.6	60.3	60.7	52.0	50.5	45.8	46.8
Nombre des enfants mineurs de couples divorcés	3991	4941	6985	11356	11396	13633	8117	16154	
Indicateur conjoncturel de divortialité	(11)	13	15	27	33	38	26	52	

Source : *Elaboration propre à partir de données fournies par OFS (1996 : 43s) OFS (2007 : 42s) et OFS (2009). Le chiffre entre parenthèses a été calculé par nos soins.*

* La diminution du nombre de divorces en 2000 doit être interprétée à la lumière de l'introduction, le 1^{er} janvier 2000, du nouveau droit du divorce. On constate qu'en 2006, les chiffres reprennent la pente ascendante entamée à partir des années 1970.

** L'âge de la majorité était de 20 ans jusqu'en 1995 et de 18 à partir de 1996.

Le tableau 2 confirme l'augmentation du nombre de divorces entre 1950 et 2006. Dans ce contexte, depuis longtemps on met en parallèle l'augmentation du nombre de divorces avec celle du nombre d'enfants de parents divorcés. En outre, parfois on met en parallèle l'augmentation de la délinquance avec l'augmentation du nombre de divorces (Roché, 2001). Ces raisonnements peuvent sembler logiques à première vue mais, lorsqu'on procède à cette analogie, on ne tient souvent pas compte du fait que seule une partie des divorces touche des familles avec des enfants mineurs et que cette partie a diminuée de manière assez importante notamment entre 1970 et 1995. Les chiffres de 2000 et de 2006 montrent une certaine stabilité mais ne sont pas comparables à celles de la période précédente parce qu'en 1996 la majorité d'âge est passé de 20 à 18 ans. Toujours est-il que de nos jours moins de la moitié des divorces touchent des couples avec des enfants mineurs.

En résumé, en ce qui concerne la Suisse, on ne peut en aucun cas affirmer que l'augmentation de la criminalité dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle soit associée à une prolifération des familles dissociées.

6. Méthodologie

6.1. Le deuxième sondage national suisse de délinquance autoreportée

Cette recherche repose sur un sondage effectué en 2006 qui constitue le deuxième sondage national suisse de délinquance juvénile autoreportée (Killias, Aebi, Herrmann, Dilitz et Lucia, 2009 ; Lucia, Egli, Killias, Aebi, 2009a et 2009b). Il s'inscrit dans le cadre du deuxième sondage international de délinquance juvénile autoreportée (*International Self-reported Delinquency Study 2*, ISRD-2) auquel ont participé 30 pays. La Suisse avait également participé au premier sondage international de délinquance autoreportée en 1992 (ISRD-1), ce qui avait permis de conduire une première recherche sur les liens entre famille dissociée et délinquance (Aebi, 1997). De telle sorte, il sera possible de faire quelques comparaisons sur l'évolution de ce phénomène dans le temps.

3648 garçons et filles de 7ème, 8ème et 9ème années, âgés pour la grande majorité entre 13 à 16 ans⁶, ont participé au sondage de 2006. La récolte de données a eu lieu dans 70 écoles en Suisse romande, en Suisse alémanique et en Suisse italienne. Les cantons du Tessin et de Zurich ont été surreprésentés afin d'obtenir un nombre de répondants suffisant pour conduire des analyses statistiques détaillées. Pour les analyses à échelle nationale, comme celles qui sont présentées dans cet article, l'échantillon a été pondéré afin de le rendre représentatif à l'échelle nationale.

Les données récoltées portent à la fois sur les caractéristiques démographiques, familiales et scolaires des élèves ainsi que sur leurs comportements déviants.

6.2. Composition des groupes étudiés

Pour constituer les groupes à étudier, nous avons pris comme point de départ les réponses à la question : est-ce que tu vis avec ton père et ta mère ?

Tout d'abord nous avons exclu les jeunes qui habitaient en dehors de leur famille nucléaire, c'est-à-dire ceux qui habitaient dans une famille d'accueil, ou avec leurs grands-parents, ou d'autres membres de la famille, ou encore avec d'autres personnes (N=25, soit 0.7% de l'échantillon pondéré) ainsi que les 4 individus qui n'ont pas répondu à cette question. De cette manière, notre échantillon final est composé de 3619 jeunes. Ces derniers ont été classés en trois catégories.

- Famille intacte : Il s'agit des jeunes qui vivent avec leurs deux parents (N=2768, soit 77% de l'échantillon pondéré).
- Famille monoparentale : Il s'agit des jeunes qui vivent seulement avec leur mère ou seulement avec leur père, ou bien qui vivent en partie avec leur mère et en partie avec leur père (N=595, soit 16.2% de l'échantillon pondéré).
- Famille recomposée : Il s'agit des jeunes qui vivent avec leur mère et son partenaire ou beau-père, ou bien avec leur père et sa

⁶ L'échantillon contient aussi quelques jeunes âgés de 12 et de 17, mais ils ne représentent respectivement que le 2.5% et le 1.7% de l'ensemble.

partenaire ou belle-mère (N=256, soit 6.8% de l'échantillon pondéré).

Dans le tableau 3, nous présentons les caractéristiques de ces trois groupes.

Tableau 3 : Caractéristiques des groupes étudiés (en %)

	Famille intacte	Famille mono-parentale	Famille recomposée	Sig.	V de Cramer
Sexe				.032	.044
Fille	49.5	50.8	58.2		
Garçon	50.5	49.2	41.8		
Age				NS	-
12-13	22.1	21.0	19.2		
14	33.1	33.7	33.5		
15	30.4	33.0	33.5		
16-17	14.4	12.3	13.9		
Statut socio-économique				.000	.053
Elevé	9.1	11.3	17.2		
Moyen	67.5	62.8	61.1		
Bas	23.4	25.9	21.7		
Origine ethnique				.000	.057
Suisse	61.8	57.1	53.5		
Immigrant 2 ^{ème} génération	28.8	35.0	30.2		
Immigrant 1 ^{ère} génération	9.4	7.9	16.3		
Quartier à risque	21.4	33.0	32.9	.000	.114

Alors qu'il n'y a pas de différences entre les trois groupes ce qui concerne l'âge des jeunes inclus dans chaque groupe, on constate une différence statistiquement significative ($p \leq .001$) entre les jeunes de famille recomposée et ceux de famille intacte et monoparentale au niveau du sexe. En effet, le groupe de jeunes de familles recomposées compte une majorité de filles (58.2%) alors que les deux autres groupes présentent une distribution presque symétrique des deux sexes (respectivement 50.5% et 49,2% de filles). Etant donné que les garçons sont plus

impliqués dans la délinquance que les filles, on devrait théoriquement s'attendre à trouver moins de délinquance dans le groupe de familles recomposées.

Dans le cadre de l'ISRD-2, l'origine ethnique des répondants a été établie en prenant en considération le lieu de naissance du jeune et de ses parents. Ainsi, un jeune de notre échantillon est considéré comme *non-migrant* lorsque ses deux parents sont nés en Suisse, indépendamment du lieu de naissance du jeune. Il est considéré comme *migrant de première génération* lorsque lui et au moins l'un de ses parents est né à l'étranger. Finalement, il est considéré comme *migrant de deuxième génération* lorsqu'il est né en Suisse et au moins l'un de ses parents est né à l'étranger.

Le tableau 3 montre que dans le groupe famille intacte, il y a 61.8% de non-migrants, 28.8% de migrants de deuxième génération et 9.4% de migrants de première génération. Le pourcentage de non migrants diminue dans le groupe famille monoparentale (57.1%) et famille recomposée (53.5%) ; le pourcentage de migrants de deuxième génération se maintient relativement stable dans le groupe famille recomposée (30.2%) et augmente dans le groupe famille monoparentale (35%) ; finalement, le pourcentage de migrants de première génération se maintient relativement stable dans le groupe famille monoparentale (7.9%), mais augmente dans le groupe famille recomposée (16.3%).

Une lecture alternative de nos données, utilisant comme point de départ l'origine ethnique des jeunes nous permet de dire que les migrants de première génération sont surreprésentés dans les familles recomposées (11.6% de ces jeunes vivent dans un tel foyer, alors que pour les non migrants ce pourcentage est de 6% et pour les migrants de deuxième génération il est de 6.9%) ; inversement, les non migrants vivent davantage dans des familles intactes (78.6% de ces jeunes vivent dans un tel foyer) et les migrants de deuxième génération sont surreprésentés dans les familles monoparentales (19% de ces jeunes vivent dans un tel foyer). Il existe un consensus sur le fait que l'une des conséquences du divorce ou de la disparition de l'un des parents est un déclassement du statut socio-économique des jeunes. En effet, lorsque les deux parents travaillent, le revenu total de la famille sera inférieur après le divorce même si le parent qui a la garde des enfants reçoit une pension alimentaire. Dans cette logique, les familles monoparentales devraient avoir un statut socio-économique inférieur à celui des familles intactes. Pour les familles recomposées, la question est plus épingleuse. Alors qu'on pourrait imaginer

que l'arrivée d'un deuxième revenu devrait faire augmenter le niveau de vie de la famille, on ne peut pas exclure que le nouveau partenaire soit obligé de verser une pension alimentaire à son ancienne famille, ou que la recomposition de la famille entraîne une augmentation du nombre d'enfants. Dans ce contexte, l'opérationnalisation du concept statut socio-économique s'avère capitale.

Dans le cadre du sondage ISRD-2, les échantillons sont composés d'adolescents, de sorte que certaines techniques utilisées avec des adultes pour établir leur statut socio-économique n'ont pas pu être utilisées. Par conséquent, une tentative de mesurer de manière indirecte ce statut a été mise en place. Elle consiste à demander aux jeunes s'ils possèdent une chambre individuelle, s'ils ont accès à un ordinateur à la maison, s'ils ont un téléphone portable et si la famille a une ou plusieurs voitures. Pourtant, l'analyse des résultats montre que cette opérationnalisation est discutable parce qu'elle mesure plutôt le niveau de dépenses en biens de consommation que la position socio-économique de la famille. Ainsi, dans le tableau 3, les jeunes qui ont répondu de manière affirmative aux quatre questions et dont la famille possède plus de deux voitures ont été classés comme ayant un statut socio-économique élevé ; ceux qui ont répondu de manière affirmative aux quatre questions et dont la famille avait entre une et deux voitures ont été classés comme ayant un statut socio-économique moyen ; et ceux qui ont répondu au moins une fois de manière négative ont été classés comme ayant un statut socio-économique bas. La distribution des résultats montre que, globalement, dans les familles intactes on trouve le pourcentage le plus élevé de jeunes avec un statut socio-économique moyen ; dans les familles monoparentales on trouve le pourcentage le plus élevé de jeunes avec un statut socio-économique bas ; et dans les familles recomposées on trouve le pourcentage le plus élevé de jeunes avec un statut socio-économique élevé. Or, étant donné que cette variable mesure plutôt la possession de certains biens, on pourrait se demander, par exemple, si une famille monoparentale à vraiment besoin de plusieurs voitures, ou bien si le fait que des jeunes de familles monoparentales ou recomposées possèdent des téléphones portables ou des ordinateurs n'est pas une manière de faciliter la communication à distance ou de compenser l'absence d'un des deux parents.

Pour ces raisons, nous avons décidé d'utiliser le quartier de résidence comme indicateur alternatif du statut socio-économique. Dans le cadre de l'ISRD, le quartier de résidence a été considéré comme étant à risque

lorsque les jeunes ont indiqué que dans ce quartier il y avait beaucoup de délinquance, de vente de drogues, des bagarres, d'immeubles vides et abandonnés et des graffitis.

Les résultats présentés dans le tableau 3 montrent qu'effectivement les jeunes de familles monoparentales et de familles recomposées habitent plus souvent dans des quartiers à risque que les jeunes de familles intactes (33% et 32.9% contre 21.4% respectivement).

6.3. La mesure des comportements déviants et de la victimisation

Le sondage s'intéresse à une série de comportements déviants qui ont été regroupés pour cet article dans différentes catégories. En ce qui concerne la délinquance, on trouve les délits violents fréquents (bagarres en groupe et port d'arme), les délits violents rares (vol à l'arraché, vol avec violence et lésions corporelles), le vandalisme, le vol à l'étalage, les délits contre la propriété rares (cambriolage, vol de véhicule et vol à l'intérieur d'un véhicule) et la vente de drogues. En outre, nous avons calculé une mesure globale de la délinquance qui correspond au fait d'avoir commis au moins l'un des délits inclus dans le sondage.

Le sondage contient aussi des questions sur la consommation de substances psychoactives tels que l'alcool (bière, alcopops, vin et alcool forts), le cannabis et les drogues dures (ecstasy, speed, LSD, héroïne, cocaïne).

Il comprend également des questions en lien avec les vols, les lésions corporelles et les brigandages que les jeunes auraient subi au cours des douze derniers mois.

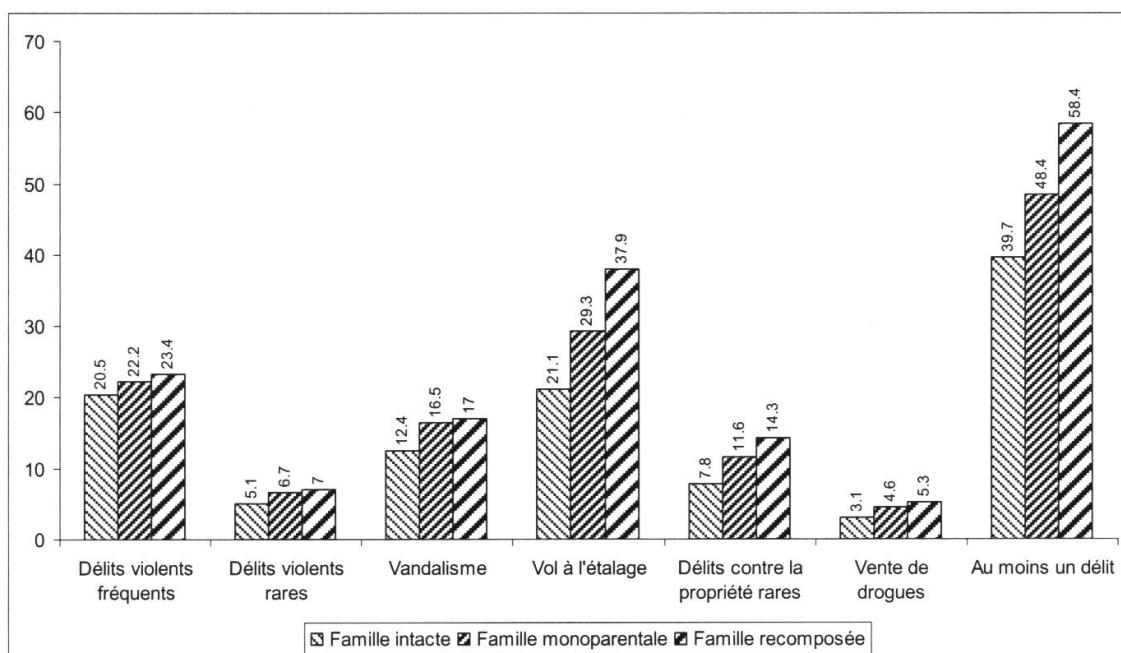
7. Analyses et résultats

7.1. Implication dans la délinquance

7.1.1. Prévalence vie de la délinquance

Le graphique 1 présente la prévalence vie de certains comportements déviants selon la structure familiale. Il s'agit d'établir le pourcentage de jeunes qui ont déjà réalisé l'un ou l'autre de ces comportements. Il correspond à la réponse qui a été donnée à la question : As-tu déjà... ?

Graphique 1 : Prévalence vie de la délinquance (en %)



On peut observer dans le graphique 1 qu'en général, la distribution est similaire pour tous les comportements étudiés. Les adolescents de familles intactes sont les moins impliqués dans ces comportements ; ils sont suivis par les adolescents de familles monoparentales et par ceux de familles recomposées qui sont les plus engagés dans la délinquance. Par exemple, en ce qui concerne l'ensemble de la délinquance, 58.4% des jeunes de familles recomposées avouent au moins un délit au cours de leur vie, alors que ces pourcentages sont de 48.4% pour les jeunes de familles monoparentales et de 39.7% pour ceux de familles intactes. Dans ce cas, ainsi que dans celui du vol à l'étalage, les différences entre chacun de ces

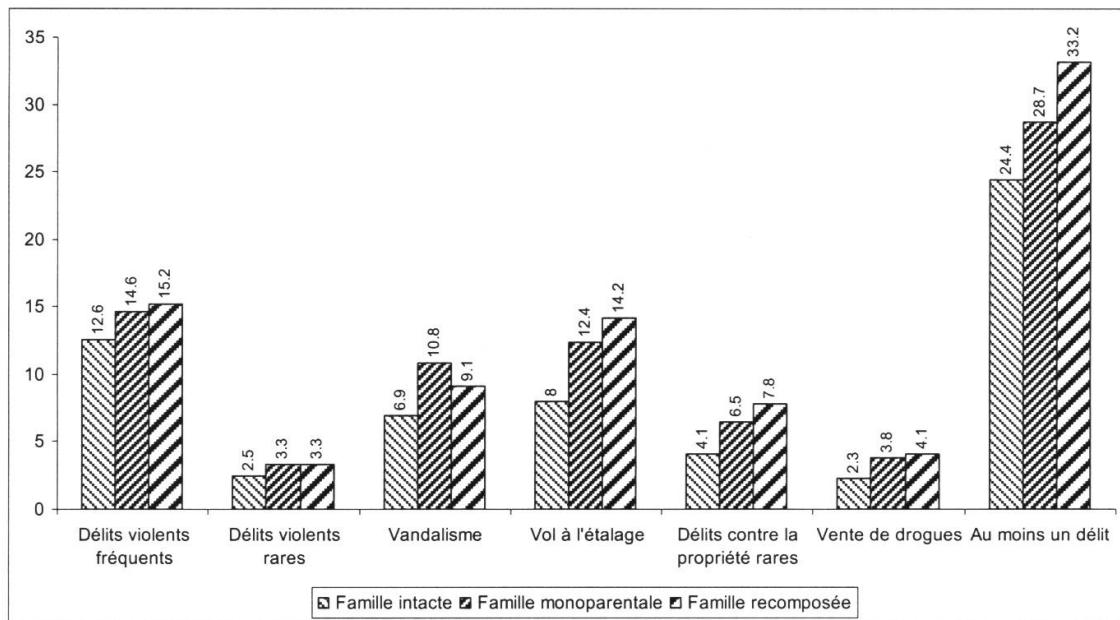
groupes sont statistiquement significatives⁷. En ce qui concerne le vandalisme et les délits contre la propriété, il n'y pas de différence significative entre familles monoparentales et recomposées ; mais une différence statistiquement significative existe lorsqu'on compare la prévalence de ces comportements chez les adolescents de ces deux types de famille à ceux de familles intactes. Finalement, les différences ne sont pas statistiquement significatives pour les délits violents (fréquents et rares), et la vente de drogues. En ce qui concerne les délits violents on signalera toutefois que leur prévalence relativement élevé dans le groupe d'adolescents de familles recomposées est plutôt surprenante dans la mesure où ce groupe comporte une majorité (58.2%) de filles.

7.1.2. Prévalence douze derniers mois de la délinquance

Le graphique 2 présente la prévalence des comportements déviants au cours des douze derniers mois. La question n'était posée qu'aux adolescents qui avaient répondu de manière affirmative à la question précédente.

⁷ Ceci signifie que la différence est statistiquement significative lorsqu'on compare la famille intacte à la famille monoparentale, lorsqu'on compare la famille intacte à la famille recomposée, et lorsqu'on compare la famille monoparentale à la famille recomposée.

Graphique 2 : Prévalence 12 derniers mois de la délinquance (en %)



La distribution de la prévalence des comportements durant les douze derniers mois (graphique 2) est presque identique à celle observée pour la prévalence vie (graphique 1). La seule exception concerne le vandalisme, dans lequel les adolescents de famille monoparentale sont les plus impliqués.

Lorsqu'on analyse les différences entre les groupes, on ne constate aucune différence statistiquement significative entre les adolescents de famille monoparentale et ceux de famille recomposée. Les différences sont statistiquement significatives entre les jeunes de familles intactes comparés à ceux de familles monoparentales et recomposées pour le vol à l'étalage, les délits contre la propriété et pour l'ensemble de la délinquance. Finalement, pour le vandalisme, la différence est significative uniquement entre familles intactes et familles monoparentales.

7.1.3. Incidence de la délinquance

Après avoir étudié la prévalence de la délinquance, nous nous sommes intéressés à l'incidence de cette dernière, c'est-à-dire au nombre de délits commis par les jeunes durant les douze derniers mois. L'incidence peut être calculée de deux manières différentes. Il est possible de calculer le nombre moyen de délits commis par l'ensemble de l'échantillon

(incidence totale) ou bien uniquement pour les jeunes qui ont commis de délits (incidence lambda). C'est cette dernière approche qui a été retenue pour nos analyses.

L'incidence étant une moyenne, elle peut être fortement influencée par certaines valeurs extrêmes (*outliers* ou valeurs aberrantes). C'est pourquoi nous avons appliqué une technique classique qui consiste à limiter le nombre maximal d'incidents pris en considération. Dans l'espèce, le maximum a été fixé à 12 événements, soit un délit par mois.

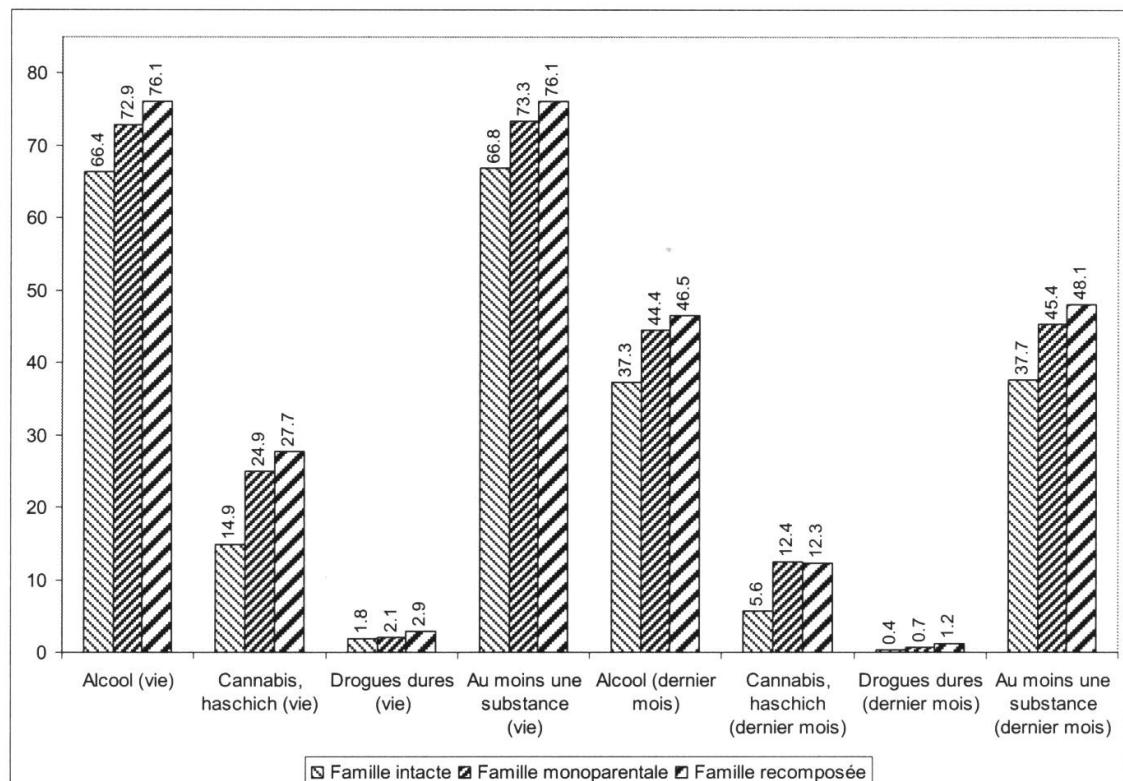
Tout d'abord nous avons constaté que la distribution des variables ne suit pas une loi normale. Pour cette raison, nous avons conduit le test non-paramétrique de Kruskal-Wallis pour comparer les différents groupes. Nos analyses montrent qu'il n'y pas de différences significatives entre les jeunes des différents types de famille. Ceci suggère qu'une fois impliqués dans la délinquance, les jeunes ne se différencient pas quant au nombre de délits commis.

On notera toutefois que ces résultats peuvent être influencés par le nombre réduit d'individus dans le groupe famille recomposée (N=244). Par exemple, il n'y avait que 9 jeunes de ce type de famille qui avaient admis avoir vendu des drogues dures.

7.2. Implication dans la consommation de substances psychoactives

Le graphique 3 présente la prévalence vie et la prévalence dernier mois de la consommation de substances psychoactives.

Graphique 3 : Prévalence vie et prévalence dernier mois de la consommation de substances psychoactives (en %)



Le graphique 3 montre qu'en règle générale, les jeunes de familles monoparentales et recomposées ne se différencient pas par rapport à la consommation de substances psychoactives (pas de différence statistiquement significative). Par contre, on constate que ces deux groupes sont plus impliqués dans ce type de consommation que les jeunes de familles intactes. Par exemple, 27.7% des adolescents de familles recomposées ont déjà consommé du cannabis, alors qu'ils sont 24.9% dans les familles monoparentales et 14.9% dans les familles intactes. Lorsqu'on s'intéresse à la consommation de cannabis durant le dernier mois, ces pourcentages sont de 12.3, 12.4 et 5.6 respectivement. Ces différences sont toujours statistiquement significatives. En revanche, en ce qui concerne les drogues dures, il faut signaler que les jeunes de notre échantillon n'en ont consommé que très rarement. Dans ce contexte, les différences entre les groupes ne sont pas statistiquement significatives.

Il est intéressant de signaler à ce sujet que l'analyse des données de 1992 (Aebi, 1997) montrait que les différences entre les familles dissociées et intactes disparaissaient pour le groupe de jeunes âgés de 17 à

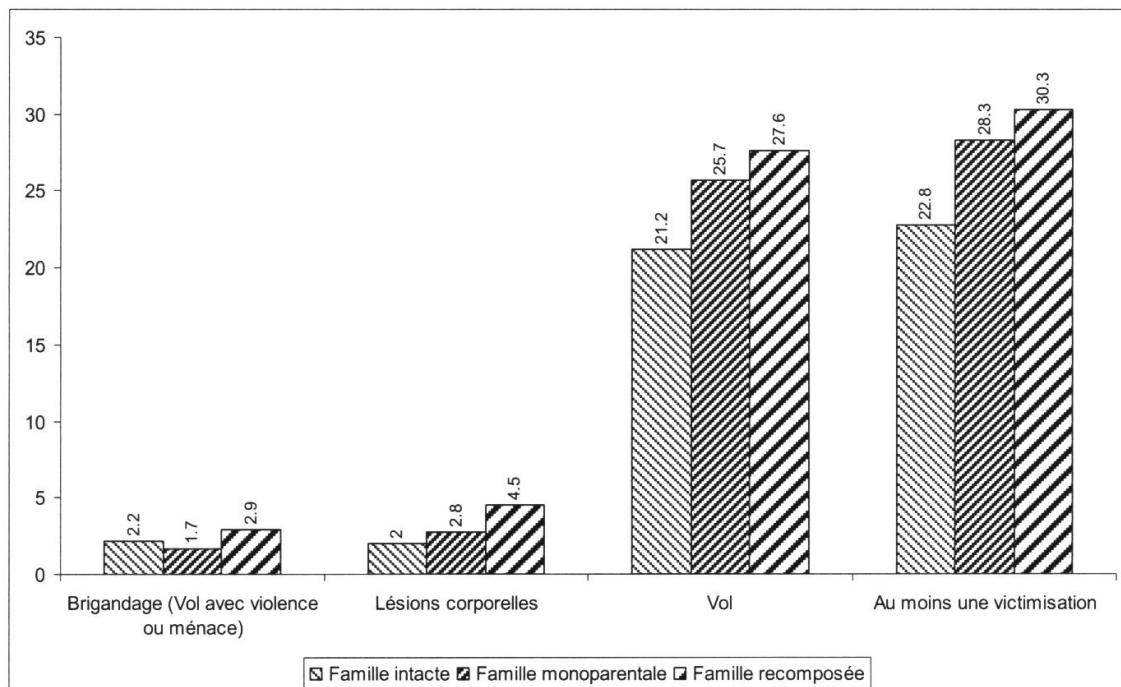
21 ans. Ceci laissait supposer que la seule différence venait du fait que les jeunes de familles dissociées arrivaient à ce genre de rite de passage avant leurs pairs de familles intactes. Une explication possible était que ces jeunes avaient un rôle plus proche d'un partenaire que d'un subordonné, de sorte qu'ils murissaient plus vite que leurs pairs et arrivaient donc aux rites de passage avant eux. Malheureusement, la composition de notre échantillon (13-16 ans) ne nous permet pas de faire le même type d'analyse.

Finalement, les pourcentages de jeunes qui ont déjà consommé de l'alcool peuvent sembler relativement élevés, notamment lorsqu'on compare les jeunes suisses à leurs pairs étasuniens (pays où la consommation d'alcool est interdite avant 21 ans). Toutefois, non seulement la loi est plus tolérante en Suisse (où les jeunes peuvent acheter du vin et de la bière à partir de 16 ans), mais en même temps la consommation de ce genre d'alcools, notamment le vin, a traditionnellement été toléré au sein de la famille. Ceci est sans doute lié au fait que la Suisse est un pays ayant une longue tradition viticole.

7.3. Les victimisations

Le graphique 4 présente les victimisations subis par les membres de l'échantillon au cours des 12 derniers mois.

Graphique 4 : Prévalence des victimisations durant les 12 derniers mois (en %)



Le graphique 4 montre que le groupe le plus victimisé est celui des adolescents de familles recomposées (30.3% de ces adolescents ont été victimes d'une infraction durant les 12 derniers mois), suivi de celui de familles monoparentales (28.3%) et de celui de familles intactes (22.8%). Toutefois, lorsqu'on compare les familles recomposées avec les familles monoparentales, les différences ne sont pas statistiquement significatives. En revanche, il y a des différences significatives entre les familles recomposées et les familles intactes en ce qui concerne les lésions corporelles, les vols et l'ensemble de la délinquance, ainsi qu'entre les familles monoparentales et les familles intactes en ce qui concerne les vols et l'ensemble de la délinquance. On notera toutefois que le vol est le délit typique duquel sont victimes les adolescents de notre échantillon, de sorte que la variable « ensemble de la victimisation » correspond notamment aux vols.

De nombreuses recherches criminologiques ont trouvé une corrélation entre délinquance et victimisation, dans ce sens que les personnes les plus impliquées dans la délinquance sont celles qui sont également le plus souvent victimes (Aebi, 2006 : 82, avec références). Une analyse des données de l'ISRD-2 a confirmé cette corrélation pour l'ensemble de

l'échantillon (Imobersteg, 2008). Notre analyse corrobore qu'elle existe également lorsque l'échantillon est sous-divisé selon la structure familiale. Cette corrélation a été expliquée à partir d'une perspective situationnelle – inspirée par la théorie du style de vie (Hindelang, Gottfredson et Garofalo, 1978) et celle des activités routinières (Cohen et Felson, 1979) – en signalant que les jeunes qui sont exposés davantage au risque de commettre un délit sont également ceux qui sont les plus exposés au risque d'être victimisés.

7.4. Analyses de régression logistique

7.4.1. Analyses bivariées

Après avoir présenté la distribution de la prévalence et de l'incidence de la délinquance chez les jeunes qui proviennent des trois types de familles étudiés, nous analysons dans ce chapitre les liens entre ces variables. Ces liens ont été mesurés à l'aide d'une analyse de régression logistique dans laquelle la délinquance est la variable dépendante et la structure familiale est la variable indépendante.

La délinquance a été mesurée ici en tant que prévalence pour tout type de délit durant les 12 derniers mois. En ce qui concerne la structure familiale, nous comparons (a) les familles monoparentales aux familles intactes, (b) les familles recomposées aux familles intactes, ainsi que (c) les familles monoparentales et recomposées aux familles intactes.

Le tableau 4 présente les résultats des trois analyses de régression logistique bivariée dans lesquelles nous comparons (a) les familles monoparentales aux familles intactes, (b) les familles recomposées aux familles intactes, et (c) les familles monoparentales et recomposées aux familles intactes.

Tableau 4 : Régression logistique bivariée entre la structure familiale et la prévalence douze derniers mois de la délinquance

	Sig.	Exp(B) : Odds ratio ou rapport de cote
(a) Monoparentale (<i>réf. intacte</i>)	0.027	1.25
(b) Recomposée (<i>réf. intacte</i>)	0.002	1.55
(c) Monoparentale ou recomposée (<i>réf. intacte</i>)	≤ 0.001	1.36

Selon les résultats présentés dans le tableau 4, un jeune de famille monoparentale a un risque de 1.25 fois plus élevé de s'engager dans des comportements délinquants qu'un jeune de famille intacte. Ceci signifie que le risque de s'engager dans la délinquance pour un jeune de famille monoparentale est 25% plus élevé que le risque de s'y engager pour un jeune de famille intacte. D'autre part, Le risque de s'engager dans la délinquance pour un jeune de famille recomposée est 55% plus élevé que le risque de s'y engager pour un jeune de famille intacte. Finalement, le risque de s'engager dans la délinquance pour un jeune de famille monoparentale ou recomposée est 36% plus élevé que le risque de s'y engager pour un jeune de famille intacte.

7.4.2. Analyses multivariées

Jusqu'à présent, nous nous sommes intéressés à la relation entre la structure familiale et la délinquance. Dans ce chapitre, nous nous intéresserons également à la relation entre la dynamique familiale et la délinquance et nous introduirons également d'autres variables de contrôle. En tant qu'indicateur de la dynamique familiale, nous avons utilisé la qualité des liens avec les parents, des disputes répétées ou des bagarres entre ces derniers ainsi que le fait que l'un des parents aient des problèmes

de dépendance à l'alcool ou aux drogues. Pour mesurer le niveau de supervision des parents, nous avons retenu le fait d'avoir un horaire pour rentrer à la maison et de respecter cet horaire, ainsi que la connaissance des amis par les parents (ce qui correspond dans le sondage à la question : Est-ce qu'en général tes parents – ou les adultes avec lesquels tu vis – savent avec qui tu es lorsque tu sors?). La plupart de ces variables sont corrélées avec la délinquance et avec la consommation de substances psychoactives (Killias, Aebi, Herrmann, Dilitz, et Lucia, 2009). En effet, les jeunes les plus impliqués dans la délinquance et la consommation de ces substances sont en général ceux qui n'ont pas une heure de rentrée établie par leurs parents, ceux qui ont une heure de rentrée mais ne la respectent pas, ceux dont les parents ne connaissent pas bien les amis, ceux qui ont un lien faible avec la mère, le père ou avec les deux parents, ceux dont les parents se disputent ou se bagarrent régulièrement, ceux dont l'un des parents a des problèmes de dépendance, ceux qui ont redoublé une année scolaire, ainsi que ceux qui habitent dans un quartier à risque. Pour cette raison nous avons retenu aussi comme variables de contrôle l'échec scolaire ainsi que le quartier de résidence.

En tant que variables de contrôle nous avons introduit également le sexe, l'âge, l'origine ethnique et le statut socio-économique. Toutes ces variables sont corrélées avec l'implication dans la délinquance (Killias, Aebi, Herrmann, Dilitz, et Lucia, 2009). Par exemple, en ce qui concerne le sexe, 34% des garçons admettent avoir commis au moins un délit durant les douze derniers mois, alors que chez les filles ce pourcentage n'est que de 17% ($p < .001$). D'autre part, l'implication dans la délinquance augmente avec l'âge de sorte que 23% des jeunes de 12-13 ans admettent au moins un délit, tandis qu'ils sont 25% à 14 ans et 28% à 15 ainsi qu'à 16-17 ans. L'origine ethnique s'avère également importante dans la mesure où parmi les jeunes d'origine suisse, 23% avouent un délit, alors que chez les immigrants de première génération ce pourcentage est de 29% et chez les immigrants de deuxième génération il est de 30%. En revanche, pour la consommation de substances psychoactives la relation est exactement inverse avec 43% des jeunes d'origine suisse qui avouent en avoir consommé contre 36% des immigrants de deuxième génération et 30% de ceux de première génération. Finalement, en ce qui concerne le statut socio-économique, la prévalence de la délinquance est de 29% chez les jeunes qui présentent un statut socio-économique bas, de 30% chez ceux qui ont un statut moyen, est de 23% chez ceux qui ont un statut élevé. Encore une fois, pour la consommation de substances psycho-

actives la relation est exactement l'inverse. Ce sont les jeunes de statut socio-économique élevé qui sont les plus impliqués (46% admettent en avoir consommé), suivis de ceux qui ont statut moyen (42%) et de ceux qui ont un statut bas (30%).

L'interprétation de certaines de ces corrélations pose toutefois un certain nombre de problèmes, en particulier en ce qui concerne l'existence ou non d'un rapport de causalité entre les variables corrélées. Par exemple, afin de mesurer la qualité des liens entre parents et adolescents on demande à ces derniers s'ils s'entendent bien avec les premiers. Tout d'abord, on pourrait reprocher à cette approche de ne présenter qu'un aspect d'une relation à deux sens. En effet, il serait intéressant de connaître l'opinion des parents sur la qualité de leurs liens avec leurs enfants. Cependant, dans la pratique une telle recherche devient impossible dans la mesure où les lois sur la protection de données exigent l'anonymat des répondants et, par conséquent, il est impossible d'identifier les parents des répondants. Ensuite, bien qu'une interprétation hâtive puisse suggérer que la faiblesse des liens avec les parents pourrait mener à la délinquance, le caractère transversal de nos données ne nous permet pas de nous prononcer à ce sujet. Effectivement, il se pourrait bien que ces liens se soient affaiblis, au moins en partie, à cause des comportements déviants du jeune. On peut faire le même raisonnement en ce qui concerne l'échec scolaire.

Toutes ces variables – ainsi que leurs interactions avec la structure familiale – ont été introduites dans un modèle de régression logistique utilisant d'abord la méthode *Backward LR* et ensuite la méthode *Enter* avec les variables sélectionnées lors de la première étape. Pour ces analyses, l'origine ethnique a été dichotomisée (origine suisse/immigrant de première génération comparée à immigrant de deuxième génération). La structure familiale a été également dichotomisée en familles intactes et familles monoparentales/recomposées.

Nous présentons d'abord les résultats pour la prévalence vie de la délinquance et ensuite ceux concernant la prévalence douze derniers mois.

Tableau 5 : Régression logistique multivariée pour la prévalence vie de la délinquance

	B	Sig.	Exp(B)
Lien faible avec la mère	.678	.005	1.98
Garçon	.657	$\leq .001$	1.93
Quartier à risque	.603	$\leq .001$	1.83
Famille monoparentale ou recomposée	.587	$\leq .001$	1.80
Non respect de l'heure de rentrée	.567	$\leq .001$	1.76
Parents ne connaissent pas les amis	.554	$\leq .001$	1.74
Bas statut socio-économique + Famille monoparentale ou recomposée	.468	.021	1.60
Immigrant de 2 ^{ème} génération	.327	$\leq .001$	1.39
Bas statut socio-économique	-.048	.639	0.95
Parents ne connaissent pas les amis + Famille monoparentale ou recomposée	-.443	.023	0.64
Quartier à risque + Famille monoparentale ou recomposée	-.617	.004	0.54
Constante	-1.387	$\leq .001$	0.25

R² de Nagelkerke : 0.14

Tableau 6 : Régression logistique multivariée pour la prévalence douze mois de la délinquance

	B	Sig.	Exp(B)
Lien faible avec la mère	.893	$\leq .001$	2.44
Garçon	.863	$\leq .001$	2.37
Parents ne connaissent pas les amis	.558	$\leq .001$	1.75
Lien faible avec le père	.551	.005	1.74
Quartier à risque	.525	$\leq .001$	1.69
Non respect de l'heure de rentrée	.397	$\leq .001$	1.49
Immigrant de 2 ^{ème} génération	.259	.013	1.30
Famille monoparentale ou recomposée	.250	.083	1.28
Quartier à risque + Famille monoparentale ou recomposée	- .708	.005	0.49
Constante	-2.253	$\leq .001$	0.11

R² de Nagelkerke : 0.14

L'analyse de régression logistique permet d'évaluer l'effet d'une variable lorsque d'autres variables sont contrôlées. Par exemple, dans le tableau 5, lorsque les autres variables introduites dans le modèle sont contrôlées, un jeune avec un lien faible avec la mère a 1.98 fois plus de chances de s'engager dans des comportements délinquants qu'un jeune avec un lien fort avec la mère. Cela veut dire que le risque de s'engager dans la délinquance pour un jeune ayant un lien faible avec la mère est 98% plus élevé que le risque de s'y engager lorsque le lien est fort (1.98 contre 1).

On notera tout d'abord que ces modèles ont une faible valeur explicative dans la mesure où le R² de Nagelkerke est de 0.14, ce qui implique qu'ils expliquent 14% de la variance.

En outre, dans les deux modèles, les variables qui augmentent le plus le risque de s'engager dans la délinquance –d'environ 50% ou plus par rapport à la catégorie de référence– sont l'attachement faible à la mère, le fait d'être un garçon, le fait de vivre dans un quartier à risque, le non-respect de l'heure de rentrée, le fait que les parents ne connaissent pas les amis. Moins important –une augmentation du risque de moins de 40% par rapport à la catégorie de référence– est le fait d'être immigrant de deuxième génération. Pour la prévalence douze mois, on observe aussi

qu'un lien faible avec le père augmente le risque d'implication dans la délinquance.

Le modèle de régression logistique permet aussi de mesurer les interactions entre différentes variables. Ainsi, on peut observer que le fait d'habiter dans un quartier à risque a un effet beaucoup plus marqué pour les adolescents de familles intactes que pour les adolescents de familles monoparentales ou recomposées. Cet effet se comprend mieux lorsqu'on sait que 36.1% des adolescents de famille intacte qui habitent dans un quartier à risque se sont déjà engagés dans la délinquance, alors qu'ils ne sont que 21.1% parmi ceux qui habitent dans un quartier sans risque. Chez les adolescents de familles monoparentales et recomposées, ces pourcentages sont de 36.4% et 27.4% respectivement. Ceci implique que la différence dans l'implication dans la délinquance entre les jeunes de ces deux types de famille disparaît lorsqu'ils habitent dans un quartier à risque. Or, nous avons vu – et nous reviendrons sur l'importance de ce constat dans les conclusions de cet article – que les familles monoparentales ou recomposées habitent plus souvent que les familles traditionnelles dans ce genre de quartier. Un effet similaire est observé, pour la prévalence vie, lorsque les parents ne connaissent pas bien les amis. En revanche, le risque augmente pour les familles monoparentales et recomposées – par rapport aux familles intactes – lorsqu'elles présentent un statut socio-économique bas, alors que cette dernière variable n'a pas d'influence dans l'absolu dans le modèle présenté dans le tableau 5.

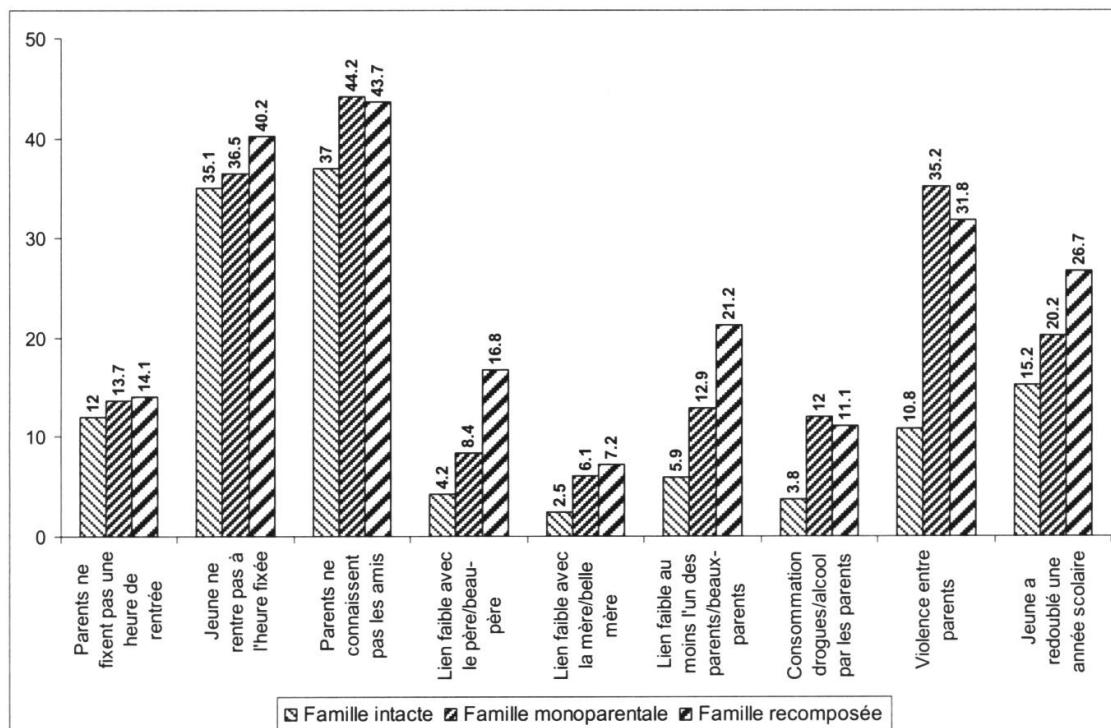
Finalement, en ce qui concerne la structure familiale, on constate que, pour la prévalence vie, le risque de s'engager dans la délinquance pour un jeune de famille monoparentale ou recomposée est 80% plus élevé que le risque de s'y engager pour un jeune de famille intacte. En revanche, pour la prévalence douze derniers mois, ce risque n'est que de 28% plus élevé et en fait la variable structure familiale devient non-significative ($p = .08$). Dans ce contexte, le fait d'ignorer la date de la séparation des parents ou celle de la reconstitution familiale nous empêche d'évaluer l'évolution dans le temps de l'influence potentielle des changements de structure familiale sur la délinquance. Toutefois si lorsqu'on mesure l'implication récente dans la délinquance (prévalence 12 mois) on constate que la force de ce lien diminue (par rapport à la prévalence vie, c'est-à-dire dans le long terme), on peut supposer qu'un changement de structure familiale a une influence sur l'implication dans la délinquance et que cet effet a tendance à s'estomper avec le temps.

Les résultats pour la prévalence 12 mois suggèrent que l'influence de la structure familiale a tendance à disparaître lorsque la dynamique familiale est la même. Ainsi, par exemple, lorsque l'attachement aux parents, la supervision parentale et le quartier de résidence sont similaires dans les deux types de famille, la structure familiale ne joue pas de rôle. La question est donc de savoir si l'on retrouve dans ces différents types de famille une dynamique familiale semblable. Nous tâcherons de répondre à cette question dans la section suivante.

7.5. L'interaction entre la structure familiale, la dynamique familiale et d'autres variables corrélées à la délinquance

Le graphique 5 permet de mesurer l'interaction entre la structure familiale et les diverses variables de contrôle qui ont été introduites dans les modèles présentés dans le chapitre précédent.

Graphique 5 : Dynamique familiale et autres variables de contrôle selon la structure familiale (en %)



On observe dans le graphique 5 une distribution semblable à celle que nous avions observée dans le graphique 1. Le pourcentage d'adolescents de familles intactes touché par les différents facteurs étudiés est systématiquement le plus bas. Ce pourcentage est plus élevé pour les adolescents de familles monoparentales et, avec deux exceptions, il est encore plus élevé pour les adolescents de familles recomposées.

En particulier, on notera que, même si les adolescents de famille intacte sont moins nombreux à ne pas avoir une heure de rentrée fixée par les parents et à ne pas respecter cette heure lorsqu'elle existe, les différences ne sont pas statistiquement significatives entre les trois groupes étudiés. En outre, les adolescents de familles recomposées ne se différencient pas des adolescents de familles monoparentales en ce qui concerne le faible attachement à la mère, la consommation d'alcool ou de drogues par les parents, le fait que ces derniers ne connaissent pas bien les amis de leurs fils, les comportements violents entre les parents et le fait d'habiter dans un quartier à risque (voir tableau 3). Néanmoins, les différences sont statistiquement significatives ($p \leq .001$) pour toutes ces variables lorsqu'on compare les adolescents de familles monoparentales aux adolescents de familles intactes ainsi que les adolescents de familles recomposées aux adolescents de familles intactes. Cela implique que ces derniers sont plus attachés à leurs mères, habitent moins souvent dans des quartiers à risque, ont des parents qui ont moins souvent des problèmes de consommation de drogues et alcool ainsi que des affrontements violents entre eux, et qui connaissent plus souvent leurs amis. Finalement, en ce qui concerne le fait de redoubler une année scolaire, le faible attachement au père et le faible attachement à au moins l'un des parents, les différences sont statistiquement significatives (entre $p. \leq .05$ et $p. \leq .001$) lorsqu'on compare la famille intacte à la famille monoparentale, la famille intacte à la famille recomposée, et la famille monoparentale à la famille recomposée. Pour ces variables, c'est chez les adolescents de familles recomposées que l'on observe les pourcentages les plus élevés.

8. Conclusion

Notre survol historique de l'évolution de la structure des familles en Suisse démontre que la famille monoparentale était aussi répandue durant le premier tiers du 20^{ème} siècle que de nos jours, ce qui contredit l'idée d'une crise récente du modèle traditionnel de famille. Par contre, il est

vrai qu'à cette époque la famille élargie était bien plus répandue que de nos jours.

D'autre part, les résultats de la présente recherche indiquent qu'en général le pourcentage d'adolescents impliqués dans la délinquance et la consommation de substances psychoactives est plus élevé dans les familles recomposées que dans les familles monoparentales, et qu'il est plus élevé dans ces dernières que dans les familles intactes. Ce résultat doit être souligné dans la mesure où le groupe d'adolescents de familles recomposées étudié dans cette recherche comporte une majorité de filles. En même temps, le pourcentage d'adolescents qui présente une dynamique familiale problématique – faible attachement à la mère ou à la belle-mère, au père ou au beau-père, ou bien à au moins l'un des parents ou beaux-parents ; parents ayant des problèmes de dépendance à l'alcool ou aux drogues ; disputes répétées ou bagarres entre les parents – est plus élevé dans les familles monoparentales et recomposées que dans les familles intactes. On observe la même distribution de pourcentages pour le bas niveau de supervision des adolescents – parents qui ne fixent pas une heure de rentrée, adolescents qui ne respectent pas l'heure de rentrée fixée, parents qui ne connaissent pas bien les amis de leurs enfants – pour le fait d'habiter dans un quartier à risque, ainsi que pour l'échec scolaire. Dans beaucoup de ces cas, c'est chez les adolescents de familles recomposées que l'on observe les pourcentages les plus élevés.

On constate donc que les adolescents de familles monoparentales et, surtout, les adolescents de familles recomposées, cumulent toute une série de facteurs de risque d'implication dans la délinquance et dans la consommation de substances psychoactives. Par conséquent, il n'est pas surprenant qu'ils soient effectivement plus impliqués dans ces comportements que leurs pairs de familles intactes.

Notre étude corrobore donc les résultats obtenus par la grande majorité des recherches anglophones sur la relation entre famille dissociée et délinquance. Elle corrobore également la pertinence des approches théoriques qui ont essayé d'expliquer cette relation en partant de la prémissse que dans ces familles le statut socio-économique et le niveau de supervision des adolescents est souvent inférieur que dans les familles intactes, tandis que la dynamique familiale a tendance à être plus conflictuelle. La théorie de l'étiquetage n'a pas pu être testée avec les données disponibles, de même qu'il a été impossible de mesurer de manière scientifique les effets dans le temps de la dissociation familiale ; néanmoins, nous avons décelé des tendances qui suggèrent que l'effet

négatif pourrait diminuer lorsqu'on s'éloigne du moment de la séparation ou de la recomposition familiale.

D'autre part, lorsqu'on compare cette recherche à celle qui avait été conduite en 1992 (Aebi, 1997) – qui n'avait trouvé des différences entre ces types de famille qu'en ce qui concernait la consommation de drogues douces – force est de constater qu'entre 1992 et 2006 la situation en Suisse a nettement empiré.

A notre avis, il s'agit d'une situation qui n'appelle pas d'interventions de politique criminelle, mais plutôt des politiques de soutien aux familles monoparentales et recomposées. En effet, même si le pourcentage d'adolescents de ces familles qui est impliquée dans la délinquance et la consommation de substances psychoactives est plus élevé que celui des adolescents de familles intactes, les différences – bien que statistiquement significatives pour une bonne partie des comportements étudiés – ne sont pas dramatiques.

Concrètement, si les adolescents des familles monoparentales et recomposées sont confrontés plus souvent que ceux de familles intactes à une dynamique familiale problématique et à une situation économique précaire, il s'agit de leur faciliter l'accès aux ressources nécessaires pour améliorer leur position. D'ailleurs, on est en droit de se demander si la dégradation de la situation helvétique entre 1992 et 2006 n'est pas liée à une diminution de ce genre de soutien. Dans ce contexte, il faudra éviter à tout prix de procéder à des réductions des aides qui sont actuellement accordées à certaines familles monoparentales. Etant donné que leur situation est plutôt précaire, une telle diminution ne ferait que l'empirer et aurait comme conséquence, entre autres, que davantage de ces familles s'installent dans des quartiers défavorisés, avec tous les effets négatifs que cela entraîne – et qui ont été clairement illustrés par cette recherche – sur l'implication des adolescents de ces familles dans des comportements déviants.

Le soutien aux familles peut prendre différentes formes. Par exemple, il serait envisageable d'introduire des horaires de travail réduits pour les parents de familles monoparentales. Ceci leur permettrait de passer davantage de temps avec leurs enfants et d'augmenter ainsi la surveillance sur ces derniers ainsi que de renforcer les liens entre parents et enfants. Toutefois, il faudra éviter que ce travail à temps partiel mène à un appauvrissement de la famille. Dans ce contexte, l'Etat pourrait prendre en charge la différence de salaire. Il ne s'agirait pas dans ce cas d'une aide sociale, mais plutôt d'une compensation pour le travail investi dans

l'éducation d'un enfant. On peut aussi imaginer un soutien plus important à l'école pour les jeunes de familles monoparentales et recomposées. Ce soutien est capital durant l'adolescence. Or, les structures de soutien actuelles se focalisent sur l'enfance. En même temps, il faudrait appliquer ces mesures tout en évitant de stigmatiser les familles qui en seront bénéficiaires.

Bibliographie

- AEBI M.F. (1997). Famille dissociée et criminalité : Le cas suisse. *Kriminologisches Bulletin de Criminologie*, 23(1) : 53-80.
- AEBI M.F. (2005). Immigration et délinquance: Le mythe du conflit des cultures. In Queloz N, Bütkofer Repond F., Pitter D., Brossard R. et Meyer-Bisch B. (Eds.). *Délinquance des jeunes et justice des mineurs: Les défis des migrations et de la pluralité ethnique / Youth Crime and Juvenile Justice: The challenge of migration and ethnic diversity*. (pp. 97-123). Berne: Staempfli / Bruxelles: Bruylant.
- AEBI M.F. (2006). Comment mesurer la délinquance ? Paris : Armand Colin.
- AEBI M.F. (2008). Evaluation de l'efficacité des programmes pour la prévention de la violence des mineurs. Présentation dans le *II^{ème} Congrès Européen sur la Délinquance des Mineurs*. Lyon, Centre de congrès, 4-6 novembre 2008.
- AGNEW R. (1992). Foundation for a general strain theory of crime and delinquency. *Criminology*, 30(1), 47-87.
- APEL R. et KAUKINEN C. (2008). The Relationship Between Family Structure And Antisocial Behavior : Understanding Cohabiting And Blended Families. *Criminology*, 46(1) : 35-70.
- CHILTON R.J. et MARKLE G.E. (1972). Family Disruption, Delinquent Conduct and the Effect of Subclassification. *American Sociological Review*, 37 : 93-99.
- COHEN, L.E. & FELSON, M. (1979). Social change and crime rate trends : A routine activities approach. *American Sociological Review*, 44, 588-608.
- CUSSON M. (1981). *Délinquants pourquoi?* Paris : Armand Colin.
- DEMO D.H. et ACOCK A.C. (1988). The Impact of Divorce on Children. *Journal of Marriage and the Family*, 50 : 619-648.
- FELSON M. (1998). *Crime and Everyday Life*. (2nd ed.). Thousand Oaks / London / New Delhi : Pine Forge Press.
- FLEWELLING R.L. et BAUMAN K.E. (1990). Family Structure as a Predictor of Initial Substance Use and Sexual Intercourse in Early Adolescence. *Journal of Marriage and the Family*, 52 : 171-181.

- FREE M. (1991). Clarifying the Relationship Between the Broken Home and Juvenile Delinquency : A Critique of the Current Literature. *Deviant Behavior : An Interdisciplinary Journal*, 12 : 109-167.
- FURSTENBERG F.F. et TEITLER J.O. (1994). Reconsidering the effects of marital disruption: What happens to children of divorce in early adulthood? *Journal of Family Issues*, 15:173-190.
- GOLDHABER D. (1988). *Psychologie du développement*. Québec : Vigot.
- HAAS H., FARRINGTON D.P., KILLIAS M. et SATTAR G. (2004). The impact of different family configurations on delinquency. *British Journal of Criminology*, 44(4): 520-532.
- HINDELANG, M.J., GOTTFREDSON, M.R., & GAROFALO, J. (1978). *Victims of personal crime : An empirical foundation for a theory of personal victimization*. Cambridge, MA : Ballinger.
- HIRSCHI T. (1969). *Causes of Delinquency*. Berkeley : University of California Press.
- HIRSCHI T. (1983). Crime and the Family. In Wilson J.Q. (Ed.). *Crime and Public Policy*. San Francisco : ICS Press.
- HIRSCHI T. (1995). The Family. In Wilson J.Q. et Petersilia J. (Ed.). *Crime*. San Francisco : ICS Press.
- IMOBERSTEG S. (2008). Delinquency and Victimization : The interrelation between the involvement in delinquent activity and victimization. *Mémoire de master en criminologie*. Lausanne : Université de Lausanne, Ecole des sciences criminelles.
- JUNGER-TAS J., HAEN MARSHALL I. & RIBEAUD D. (1999). *Delinquency in an International Perspective*. Monsey NY : Criminal Justice Press / The Hague : Kugler.
- KILLIAS M., AEBI, M.F., HERRMANN, L. DILITZ, C. et LUCIA S. (2009). Switzerland. In Junger-Tas J., Haen-Marshall I., Enzmann D., Killias M., Steketee M. et Gruszczynska B. *Juvenile Delinquency in Europe and Beyond : Results of the Second International Self-Report Study*. Springer.
- KUHN T.S. (1970). *The structure of scientific revolutions*. (2nd ed.). Chicago : University of Chicago Press.

- LOEBER R. et STOUTHAMER-LOEBER M. (1986). Family factors as correlate and predictors of juvenile conduct problems and delinquency. In Tonry M. et Morris N. (Eds.) *Crime and Justice : An Annual Review of Research*, 7 : 29-149.
- LUCIA S., EGLI N., KILLIAS M. et AEBI M.F. (2009b). Elemente zum Verständnis abweichender Verhaltensweisen der Schweizer Jugendlichen. *Crimiscope*, 40, 1-8.
- LUCIA S., EGLI N., KILLIAS M. et AEBI M.F. (2009a). Eléments de compréhension des comportements déviants chez les jeunes suisses. Résultats d'un sondage national. *Crimiscope*, 40, 1-8.
- MATSUEDA R.L. et HEIMER K. (1987). Race, Family Structure, and Delinquency : A Test of Differential Association and Social Control Theories. *American Sociological Review*, 52 : 826-840.
- MCCARTHY E.D., GERSTEN J.C. et LANGNER T.S. The behavioral effects of father absence on children and their mothers. *Social Behavior and Personality*, 10: 11-23.
- MUCCHIELLI L. (2001). Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : Une liaison empiriquement contestable. *Déviance et Société*. 25(2) : 209-228.
- OFS - Office federal de la statistique (1996). *Annuaire Statistique de la Suisse 1997*. Zürich : Neue Zürcher Zeitung.
- OFS - Office federal de la statistique (2007). *Annuaire Statistique de la Suisse 2007*. Zürich : Neue Zürcher Zeitung.
- OFS - Office federal de la statistique (2009). *Newsletter : Informations démographiques*, 2. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.
- RANKIN J. (1983). The family context of delinquency. *Social Problems*, 30(4): 466-479.
- RANKIN J. et KERN R. (1994). Parental attachments and delinquency. *Criminology*, 32(4): 495-515.
- REBELLON C.J. (2002). Reconsidering the broken homes/delinquency relationship and exploring its mediating mechanisms. *Criminology*, 40(1) : 103-135
- ROCHÉ S. (2001). *La délinquance des jeunes : Les 13-19 ans racontent leurs délits*. Paris : Seuil.

- SHAW C.R. et MCKAY H.D. (1932). Are Broken Homes a Causative Factor in Juvenile Delinquency? *Social Forces*, 10 : 514-524.
- SUTHERLAND E.H. (1947). *Principles of Criminology*. (4th ed.). Philadelphia : J. B. Lippincott.
- SUTHERLAND E.H. et CRESSEY D.R. (1974). *Criminology*. (9th ed.). Philadelphia : J. B. Lippincott.
- TREMBLAY R.E. (2000). L'origine de la violence chez les jeunes. *Isuma : Canadian Journal of Policy Research/Revue canadienne de recherche sur les politiques*, 1(2) : 10-16.
- TREMBLAY R.E. (2008). *Prévenir la violence dès la petite enfance*. Paris : Odile Jacob.
- VAN VOORHIS P., CULLEN F., MATHERS R. et CHENOWETH GARNER C. (1988). The Impact of Family Structure and Quality on Delinquency : A Comparative Assessment of Structural and Functional Factors. *Criminology*, 26(2) : 235-261.
- WARR M. (1993). Parents, peers, and delinquency. *Social Forces*, 72 : 247-264.
- WEINBERG, S.K. (1958). Sociological processes and factors in juvenile delinquency. In Roucek J.S. *Juvenile delinquency*. (pp. 113-132). New York : Philosophical Library.
- WELLS L.E. et RANKIN J.H. (1985). Broken Homes and Juvenile Delinquency : An Empirical Review. *Criminal Justice Abstracts*, 17(2) : 249-272.
- WELLS L.E. et RANKIN J.H. (1986). The Broken Homes Model of Delinquency : Analytic Issues. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 23(1) : 68-93.
- WELLS L.E. et RANKIN J.H. (1991). Families and Delinquency : A Meta-Analysis of the Impact of Broken Homes. *Social Problems*, 38(1) : 71-93.
- ZERMATTEN J. (1994). Face à l'évolution des droits de l'enfant, quel système judiciaire : Système de protection ou système de justice ? *Revue internationale de criminologie et de police technique*. 47(2) : 165-178.

